



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023
ID : 016-211601455-20230209-20230112-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 13/02/2023
Et
Publication ou notification du :
13/02/2023

L'an 2023, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusée : ZIELINSKI Laetitia

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : Secrétaire : MARTIN Alexandra

2023-01-12 – Demande de subvention voyage scolaire Espagne

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un habitant de la commune dont l'enfant est scolarisé au collège Saint-Pierre à Jarnac et qui participe à un voyage scolaire en Espagne courant 2023.

La somme de 313 € est demandée à la famille.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € directement versée à la famille après présentation d'un justificatif du Collège Saint-Pierre attestant que l'enfant a bien participé au voyage scolaire et que la famille s'est acquittée de la participation demandée.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer cette subvention dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/02/2023
Le Maire
Georges DEVIGE